



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE

MAR



COLLECTION

Distr.
GENERALE
S/13033/Add.8
13 mars 1979
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

EXPOSE SUCCINCT DU SECRETAIRE GENERAL SUR LES QUESTIONS DONT
EST SAISI LE CONSEIL DE SECURITE ET SUR LE POINT OU EN EST
LEUR EXAMEN

Additif

Conformément à l'article 11 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général présente l'exposé succinct suivant.

La liste complète des questions dont le Conseil de sécurité est saisi figure dans le document S/13033, daté du 9 janvier 1979.

Au cours de la semaine qui s'est terminée le 3 mars 1979, le Conseil de sécurité est intervenu au sujet de la question suivante :

La situation en Asie du Sud-Est et ses incidences sur la paix et la sécurité internationales. /Lettre datée du 22 février 1979, adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants des Etats-Unis d'Amérique, de la Norvège, du Portugal et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (S/13111)/

Le Conseil de sécurité a poursuivi l'examen de cette question de sa 2116^{ème} à sa 2118^{ème} séance, tenues entre le 25 et le 28 février 1979. A ces séances, outre les représentants invités antérieurement, le Président, avec l'assentiment du Conseil, a invité les représentants de l'Angola, du Pakistan, de la République démocratique populaire lao et de la Yougoslavie, sur leur demande, à participer à la discussion sans droit de vote.

Question concernant la situation en Rhodésie du Sud (voir S/7382, S/7628, S/7644, S/8502, S/8555, S/8564, S/8612, S/9276, S/9293, S/9687, S/9714, S/9721, S/9981, S/9996, S/10402, S/10435, S/10462, S/10492, S/10542, S/10554, S/10557, S/10751, S/10770/Add.6, S/10855/Add.20, S/10855/Add.21, S/11935/Add.14, S/12269/Add.21, S/12269/Add.39, S/12520/Add.9, S/12520/Add.10 et S/12520/Add.40).

Par une lettre datée du 28 février 1979, adressée au Président du Conseil de sécurité (S/13121), le représentant de la Guinée équatoriale, au nom du Groupe des Etats africains à l'Organisation des Nations Unies, a demandé la convocation d'urgence d'une réunion du Conseil de sécurité aux fins d'examiner les faits récemment survenus en Rhodésie du Sud.

Le Conseil de sécurité a repris l'examen de cette question à sa 2119^{ème} séance, tenue le 2 mars 1979, sur la base de la lettre de la Guinée équatoriale. Avec l'assentiment du Conseil, le Président a invité les représentants de l'Angola, du Bénin, du Botswana, de Cuba, de l'Ethiopie et du Ghana, sur leur demande, à participer à la discussion sans droit de vote. En réponse à la demande du Gabon, du Nigeria et de la Zambie, datée du 2 mars 1979 (S/13131), le Conseil de sécurité a adressé une invitation, conformément à l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, à M. Callistus Ndlovu.